

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAUREBRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs:**

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

### **N°37**

Date de Publication
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de la convocation
<b>29 juin 2020</b>

### **Objet : Finances communales. Budget principal. Approbation du compte de gestion. Exercice 2019.**

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues qu'après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion 2019 présenté par Monsieur le Trésorier de la Ciotat et le compte administratif présenté par Madame le Maire de Cassis, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 présentant les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	16 360 215.85 €
Recettes	18 042 156.87 €
Solde d'exécution 2019	1 681 941.02 €
Excédent reporté 2018	83 810.70 €
Résultat de clôture 2019	1 765 751.72 €

#### Section d'investissement

Dépenses	5 267 692.14 €
Recettes	3 812 897.08 €
Solde d'exécution 2019	- 1 454 795.06 €
Excédent reporté 2018	2 312 072.36 €
Résultat de clôture 2019	857 277.30 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal élaboré par Monsieur le Trésorier de la Ciotat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON

